



Osmoz Vigilance Security SAS  
Siège: 17-19 Rue Jeanne Braconnier  
Immeuble Volta  
92360 Meudon la Forêt  
Num. SIRET 94821460600014

## Conditions Générales de Prestation de Services (CGPS) :

Les présentes CGPS ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Osmoz Vigilance Security SAS propose à ses clients (ci-après dénommés "le client") des prestations de sécurité privée.

### 1. Preambule

1.1 Osmoz Vigilance Security SAS au capital de 1000 € est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 948 214 606.

Le siège social est situé 17-19 Rue Jeanne Braconnier, Immeuble Volta, 92360 Meudon la Forêt, Num. Identification TVA FR05948214606. Les informations sont disponibles aussi sur notre site « [www.osmoz-security.com](http://www.osmoz-security.com) ».

1.2 Nous disposons de l'autorisation administrative d'exercer n° AUT-092-2122-04-03-20230855508, délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

Art. L.612-14 du code de la sécurité intérieure, « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

1.3 Le client déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales.

1.4 Le client reconnaît le fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document. Nos CGPS sont mises à disposition avec nos devis de façon digitale ou imprimée.

Les CGV figurant sur notre site web [www.osmoz-security.com](http://www.osmoz-security.com) prévalent sur toute version papier. Les CGPS sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par la société Osmoz Vigilance Security SAS.

### 2. Durée et lieu d'exécution de nos services

Le contrat est conclu pour une durée déterminée et sera exécuté dans les délais convenus entre les parties. Le lieu d'exécution sera précisé dans le devis.

### 3. Prix et modalités de paiement

Le prix de la prestation de services sera fixé dans le devis. Nous nous réservons le droit de demander un acompte afin de garantir la disponibilité des ressources adéquates concernant nos prestations.

Le paiement sera effectué selon les modalités convenues entre les parties. Nous nous réservons le droit de facturer des frais supplémentaires en cas de dépassement des délais d'exécution ou de modification des termes du contrat. Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une pénalité de retard indiquée sur le devis.

### 4. Acceptation du contrat

Le client accepte les termes du contrat en signant le devis par écriture. L'acceptation par d'autres moyens peut être convenue par nous et le client. La commande de la prestation de sécurité privée est considérée comme définitive après acceptation du devis par le client. Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à l'exécution de la prestation.

## 5. Modalités d'exécution

Nous nous engageons à exécuter notre prestation de sécurité privée dans les conditions prévues par le devis et dans le respect des normes en vigueur. En cas d'impossibilité d'exécution de la prestation, nous nous engageons à informer le client dans les meilleurs délais.

Le Client s'engage à ne pas faire exécuter par nos agents de sécurité des tâches non prévues au contrat. Dans l'hypothèse où le Client contrevient à cette obligation, seule sa responsabilité serait engagée en cas d'accident, de maladie, de sinistre ou d'infraction.

## 6. Tarifs

Les tarifs de nos prestations sont indiqués sur le devis. Les tarifs applicables à la commande sont ceux en vigueur au moment de la signature du devis.

## 7. Responsabilité

Nous sommes responsables de la bonne exécution de la prestation de sécurité privée. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faute du client.

## 8. Litiges

Nous nous engageons à fournir un service de qualité assurée en coopération avec le client.

Tout litige relatif à la vente de nos prestations de sécurité privée est soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

## 9. Réclamations / Management de problèmes

Le client s'engage à nous signaler des problèmes/ses questions concernant nos services par e-mail, appel téléphonique ou par le formulaire de contact sur notre site internet [www.osmoz-security.com](http://www.osmoz-security.com).

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement dès l'apparition d'une difficulté et de rechercher en commun la meilleure solution.

## 10. Résiliation

En cas de non-respect par le client de ses obligations contractuelles ou de la loi en vigueur en France, nous nous réservons le droit de résilier le contrat sans préavis ni indemnité.

La rupture anticipée du contrat à l'initiative du Client, en dehors d'une faute grave de notre part alors que la prestation de sécurité a commencé, entraîne le versement d'une indemnité égale au montant des sommes qui auraient été normalement perçues pour la prestation et ce indépendamment du préjudice subi et des demandes complémentaires.

## 11. Modification du contrat :

Toute modification du contrat doit être faite par écrit et signée par nous et le client. L'acceptation de changements par d'autres moyens peut être convenue par nous et le client.